



BULLETIN D'INFORMATION DES ADHERENTS

Périodicité hebdomadaire - Prix du numéro : 0,30 €

N° 2003/26 – 24 juin 2003



4 PAGES

- | | |
|---|---|
| ⇒ Les conséquences du plan de qualification | 1 |
| ⇒ Position du SNCD sur l'emploi de cadres douaniers pour une action de « communication gouvernementale » sur la réforme des retraites. | 2 |
| ⇒ Position des fédérations publiques CGC sur l'emploi de cadres pour une action de « communication gouvernementale » sur la réforme des retraites. | 3 |
| ⇒ Position des syndicats SNADIGE-CGC et UGA-CGC sur l'emploi de cadres pour une action de « communication gouvernementale » sur la réforme des retraites. | 4 |

LES CONSEQUENCES DU PLAN DE QUALIFICATION 2003.

Dans le BI n° 2003/23, nous avons rendu compte des transformations d'emploi obtenues au titre du plan de qualification 2003 : 54 transformations, 40 emplois de receveur principal de première classe, 14 emplois de receveur principal de deuxième classe.

Les élus en CAPC du SNCD revendiquent depuis de nombreuses années une plus grande transparence dans l'application des règles de gestion définies.

A ce titre nous demandons à la direction générale de bien vouloir nous communiquer le calendrier d'implantations des nouveaux emplois et les critères retenus pour leur rapide implantation.

La situation personnelle des agents occupant les postes susceptibles d'être surclassés en RP1 ou RP2 doit être prise en compte, mais la direction générale ne peut faire l'économie de l'affichage des critères précis nationaux et directionnels qui vont prévaloir lors de la transformation des emplois ainsi que du calendrier de déploiement de ces emplois.

La plus grande transparence s'impose afin de sécuriser au maximum les parcours professionnels des cadres douaniers dans la perspective d'une réelle gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (G.P.E.E.C).

POSITION DU SNCD SUR L'EMPLOI DE CADRES DOUANIERS POUR UNE ACTION DE « COMMUNICATION » GOUVERNEMENTALE SUR LA REFORME DES RETRAITES.

Le SNCD désapprouve fermement l'utilisation de cadres pour « présenter » à leurs subordonnés le projet de loi portant réforme des retraites alors que la discussion au parlement est en cours.

Quelle disposition du statut des fonctionnaires permet au gouvernement d'ordonner à des cadres, qui doivent appliquer strictement le principe de neutralité du service public, d'être les relais de ses projets politiques ?

En période de restriction budgétaire, il est très choquant qu' une entreprise privée reçoive de l'argent des contribuables pour concevoir le « module de formation » que devront réciter les fonctionnaires.

Le SNCD demande que le montant versé soit rendu public.

La réduction des dépenses de l'Etat est sélective: selon la presse (Le Monde diplomatique de juin 2003), l'entreprise privée qui a été choisie est dirigée par Raymond Soubie que vous avez pu voir, entendre et lire dans les médias essayer de nous convaincre du caractère indispensable de cette réforme notamment pour des raisons budgétaires.

L'austérité c'est toujours bon pour les autres : la commission européenne qui a offi-

ciellement estimé que le projet de loi française sur les retraites n'était pas assez dur pour les fonctionnaires vient d'allonger de 35 à ... 37 ans la durée de service non pas pour ses 35 000 fonctionnaires actuels mais pour les futurs recrutés.

Quant aux députés européens (Le Monde du 7/6/2003), 323 d'entre eux (parti populaire et parti socialiste), viennent de se voter, entre autres avantages, 8500 euros mensuels plus diverses indemnités de plus de 3500 euros par mois, et la **retraite à 60 ans.**

Mais les gouvernements veillent: ils envisagent de limiter le salaire à 8000 euros (mais pas les indemnités) et un départ à la retraite à 63 ans !

Sur cette opération de « communication », le SNCD partage l'analyse des fonctions publiques CGC et celle de nos collègues de l'INSEE syndiqués au SNADIGE (administrateurs de l'INSEE) et à l'UGA (attachés de l'INSEE), deux organisations très représentatives faisant partie de la fédération des cadres CGC du Minéfi (voir ci-dessous les communiqués respectifs).



**ADHÉREZ AU SYNDICAT
QUI VOUS INFORME**

POSITION DES FEDERATIONS PUBLIQUES CGC SUR L'EMPLOI
DE CADRES POUR UNE ACTION DE « COMMUNICATION »
GOUVERNEMENTALE SUR LA REFORME DES RETRAITES.



FONCTIONS PUBLIQUES – CGC –
63, rue du Rocher – 75008 PARIS –

Tél. : 01.55.30.13.43

Fax : 01.55.30.13.44

Tél. : 01.44.70.65.90

Fax : 01.44.70.65.99

e-mail : UFCFP.CGC@wanadoo.fr

COMMUNIQUE DE PRESSE

**APRES L'ABSENCE DE CONCERTATION,
LA PROPAGANDE DU GOUVERNEMENT
SUR LES RETRAITES S'APPUIE SUR DES AGENTS DE L'ETAT.**

Les Fonctions Publiques-CGC informées **ce jour du dispositif interministériel d'information des agents sur les nouveaux dispositifs des retraites** s'insurgent une fois encore de la méthode du gouvernement.

Une consultation de dernière minute entre le 29 avril et le 14 mai auprès d'un **nombre dérisoire d'agents** doit « valider le processus ». C'est dénier le rôle, l'investissement, la compétence et la représentativité des syndicats.

Ensuite **des cadres**, formés en deux jours par une société de service déjà désignée, **seront chargés de « porter la bonne parole du gouvernement »** entre le 15 mai et le 15 juin alors

même que la loi ne sera pas encore adoptée par l'Assemblée.

Et on nous dit que tout n'est pas bouclé, en particulier sur des points essentiels comme la décote qui aujourd'hui provoque **un front d'opposition uni syndical !**

La CGC va renforcer l'information des agents sur ce projet qui n'apporte **que des recules dans des délais deux fois plus rapides que dans le privé, sans véritable progressivité ni recherche d'acceptabilité.**

22 avril 2003

POSITION DES SYNDICATS SNADIGE-CGC ET UGA-CGC DE L'INSEE
SUR L'EMPLOI DE CADRES POUR UNE ACTION DE « COMMUNICA-
TION » GOUVERNEMENTALE SUR LA RÉFORME DES RETRAITES.

SYNDICATS NATIONAUX DE L'INSEE
CGT CFDT FO UGA-CGC SNADIGE-CGC

**Le principe de neutralité du service public interdit au fonctionnaire de faire
de sa fonction l'instrument d'une propagande quelconque.**

Cette obligation de neutralité impose en effet que le comportement de l'agent, ses actes ou décisions, soient dictés uniquement par l'intérêt du service public et non par des convictions politiques, confessionnelles ou personnelles.

Sur directive gouvernementale, la direction de l'INSEE diffuse, auprès de l'encadrement, un ensemble de documents destinés à convaincre les agents du bien fondé de la réforme sur les retraites et de tous les « bienfaits » que cette réforme leur apportera.

Qu'il existe un débat et des positions différentes quant à ce qui n'est encore qu'un projet de loi, rien de plus légitime. Que chacun cherche à recueillir les informations et les précisions nécessaires à forger sa propre opinion, rien de plus normal.

En revanche, nous jugeons qu'il est pour le moins déplacé et inconvenant que le gouvernement transforme en « petits télégraphistes » le personnel d'encadrement. Il n'entre pas dans son rôle, en effet, d'aller expliquer un projet de loi gouvernemental dont les agents peuvent avoir connaissance par eux-mêmes en choisissant d'aller consulter des sites qui leur sont accessibles et qui contiennent tout autant d'information.

Nous estimons, qu'il s'agit là d'une tentative de manipulation qu'il convient de dénoncer très clairement comme telle. Nous soutenons en conséquence tous ceux qui ont refusé ou refuseront de consacrer de leur temps et de leur énergie à cette tâche de propagandiste.

Le 28 mai 2003